REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 56 - 2025

Séance du : 11 Septembre 2025

Nombre de conseillers:	
En exercice	: 14
Présents	: 11
Votants	: 12

L'an deux mille vingt cinq le onze septembre à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :
BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, OUBRIER-LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir : GRANGÉ David donne pouvoir à CHALENCON Didier

Absents Excusés : ALLEGRE Sophie
Absent : HUGUES Stéphanie

Date de convocation : 02/09/2025
Date d'affichage : 03/09/2025

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Avenant à la convention fournitures de repas

Le Conseil municipal de Lavoûte-sur-Loire a adopté, par délibération n°39 du 6 juin 2024, la convention de fourniture des repas pour la cantine scolaire, désignant un prestataire chargé de la préparation et de la livraison des repas. Depuis cette date, des évolutions contextuelles et économiques nécessitent un ajustement des modalités contractuelles.
Le prestataire a alerté la collectivité sur la hausse des coûts des matières premières, le prestataire est engagé dans une démarche 'approvisionnement en circuit court, et souhaite continuer.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention, le prix du repas maternelle et élémentaire est porté à 4.40 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- APPROUVE à l'unanimité l'avenant à la convention de fourniture de repas scolaire signé avec la Société l'AS DE CŒUR
- AUTORISE, le Maire à signer l'avenant, ainsi que tous documents annexés nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

Signature

MAIRIE LAVOUTE-SUR-LOIRE (Haute-Loire) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un rec de Clermont Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois nsmission aux services de l'Etat.